

Étude canadienne sur une force onusienne de réaction rapide

Les Nations Unies ont essayé divers types d'observation militaire immédiatement après la Seconde Guerre mondiale et ont déployé d'importantes missions au Cachemire et en Palestine à la fin des années 40. Néanmoins, l'expression « maintien de la paix » n'est entrée dans le langage courant qu'en 1956, date à laquelle M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, a proposé de déployer des forces internationales à Suez sous la direction de l'ONU. Pour cette initiative, M. Pearson a reçu le prix Nobel de la paix en 1957.

Depuis, l'appui et la participation aux opérations de paix de l'ONU ont occupé une place prépondérante dans la politique étrangère et de défense du Canada. Il semble donc tout indiqué qu'en 1995, année qui marque le 50^e anniversaire de l'Organisation, le gouvernement canadien se soit chargé de trouver des moyens de mieux utiliser les services des Casques bleus dans les situations de conflit.

Le Canada a donc mené une étude intitulée *Les opérations de paix de l'ONU : vers une capacité de réaction rapide*, laquelle a été présentée officiellement à la 50^e Assemblée générale de l'ONU en septembre 1995 par le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet. Un groupe de membres de l'ONU, présidé par le Canada et les Pays-Bas, est en train d'examiner les recommandations faites afin d'y donner suite.

Même si l'Organisation traverse en ce moment une crise financière, on s'attend à ce qu'elle joue un rôle central dans le nouveau système de sécurité mondiale. De nombreuses améliorations ont été apportées aux opérations de paix de l'ONU, mais, depuis plus de cinq ans, on a aussi enregistré des lacunes dans un grand nombre d'entre elles.

Nous avons vu la taille, la portée et le nombre de missions augmenter depuis la fin de la guerre froide, sans que l'ONU reçoive toujours les ressources voulues pour les mener à bien. Pour cette raison, il ne lui a pas toujours été possible de mobiliser ses opérations de paix rapidement et de réagir avec toute l'efficacité souhaitée aux situations de crise.

Le Rwanda en est un exemple notoire. La grande leçon tirée de l'expérience rwandaise est qu'une action modeste mais menée à temps peut faire la différence entre la maîtrise d'une situation et un dérapage incontrôlable des événements.

L'objectif de l'étude canadienne était de recommander des changements à tous les niveaux du système onusien afin de l'aider à réagir promptement en situation de crise. Le rapport couvre tous les aspects des opérations de paix, y